

## DESSERTE INCENDIE



**Unir nos forces à Drummondville,  
une décision de sécurité avant tout!**

Nous souhaitons apporter des précisions aux citoyens de Wickham quant à la nouvelle entente à signer avec Drummondville concernant la délégation complète en matière de service de sécurité incendie.

### Sécurité améliorée

Le conseil a l'obligation de se conformer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Drummond. Le nouveau schéma exigera la mobilisation de 8 à 12 pompiers en 15 minutes, selon les types d'interventions, pour atteindre les orientations du ministère de la Sécurité publique et ainsi garantir la sécurité des citoyens, ce que nous serions incapables de faire avec notre service actuel. De plus, c'est notamment l'atteinte de ces normes qui permet d'obtenir l'exonération de responsabilité qui découle du respect du schéma. Sans cette exonération légale, la Municipalité pourrait faire l'objet de poursuites onéreuses mettant en péril, en plus de la sécurité, sa santé financière.

Avec l'entente, la Ville de Drummondville aura l'obligation de se conformer au nouveau schéma qui exigera le déploiement d'une équipe de 8 pompiers minimum avec un temps de réponse sous les 15 minutes. En plus des pompiers présents sur le territoire de Wickham, vous serez désormais protégés par des pompiers de garde en caserne 24 heures sur 24, provenant des casernes de Drummondville.

De plus, un camion sera posté dans notre caserne actuelle. Cette dernière restera fonctionnelle et sera opérée par la Ville de Drummondville selon les protocoles établis.

**8  
EN  
15**

### Primes d'assurances

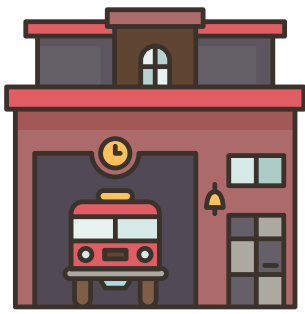
Nous avons reçu la confirmation par le Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI) que la nouvelle entente de délégation à intervenir avec la Ville de Drummondville n'aura aucun impact sur les primes d'assurances.

**AUCUN  
IMPACT**

La caserne de Wickham est et demeurera une caserne reconnue selon le SIAI. Le classement d'assurance incendie de la Municipalité demeurera le même après l'entrée en vigueur de l'entente.



AUCUNE DÉMARCHE n'est requise auprès de vos assureurs en lien avec la nouvelle entente.



## Entente sur 20 ans

L'entente avec la Ville de Drummondville, d'une durée initiale de 20 ans, renouvelable, prévoit la délégation complète des opérations suivantes en matière de sécurité incendie au Service de sécurité incendie et de sécurité civile de Drummondville :

- la gestion des interventions incendie;
- la gestion de la prévention;
- la formation et l'éducation au public.

Le coût payable à la Ville de Drummondville est établi à 64.40 \$ par citoyen en 2023 et augmentera graduellement jusqu'à 92 \$ par citoyen en 2026. Dès 2027, le coût sera basé sur le coût de 2026 plus l'indexation établie selon la variation annuelle de l'indice de prix à la consommation (IPC). Aucune mauvaise surprise!

À ce coût, Il faut ajouter les frais d'entretien de notre caserne et du camion. En 2023, ce montant est estimé à 13.40 \$ par citoyen.

**AUCUNE  
SURPRISE**

## Séance d'information citoyenne



Une séance d'information concernant le service incendie aura lieu le 13 mars prochain à 18 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau.

La salle pouvant accueillir un maximum de 200 personnes, une preuve de résidence sera exigée à l'entrée pour prioriser les citoyens de Wickham désirant participer à la rencontre.



**La démarche entreprise n'a rien à voir avec le dévouement ou la compétence de nos pompiers, celle-ci est pleinement reconnue.**